

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 juin 2016



COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille seize, le treize juin,

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

56 Membres étaient PRESENTS :

Angélique Détouillon, Joël Barrand, Patrice Barrand, Brigitte Taillard, Daniel Cassard, Anne Cassard, Jean-Claude Joly, Damien Jobard remplace Sandrine Corne, Michel Morel, Sandra Ledron, Jean Bouveresse, Jean-Marie Roussel, Agnès Aubert, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Daniel Brunelles, Thérèse Gury, Alain Petit, Pierre Guillet, Béatrice Trouillot, Catherine Donzelot-Tetaz, Denis Donzé, Pierre Magnin-Feysot, Philippe André, Christine Gaiffe, Michel Devillers, Régis Bouchard, Claude Brisebard, Claude Roussel, Geneviève Colin, Marie-Pierre Cuenot, Rosiane Devillers, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Elisabeth Cartier, Guy Parola, Marie-Jeanne Dromard, Stéphanie Paen,, Audrey Prieur(+ procuration pour François Cucherousset), Dominique Girardin, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Noël Perrot (+procuration pour Nadia Pouret), Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Christian Parrenin, Gérard Faivre, Jean-Marie Voitot, Jean Paris, David Vivot, Albert Groperrin, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Christian Bertin, Jean-Pierre Peugeot.

5 MEMBRES EXCUSES :

Gérard Limat, Paul Ruchet, Nadia Pouret, François Cucherousset, Patricia Lime

6 MEMBRES ABSENTS : Sylvie Morel Galmard, Hervé Bouhelier, Maurice Grosset, Michaël Billerey, Sylvie Le Hir, Raymond Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Plan Climat Energie :

Programme d'actions territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Etant lauréat à l'appel à projets territoire à énergie positive pour la croissance verte, notre territoire a fait remonter auprès de la commission de travail de la ministre, des projets s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique. Nous sommes actuellement dans l'attente de leurs remarques.

La demande sollicitée au titre de l'enveloppe TEPCV est d'1,5 millions d'€.

Ces projets ont été présentés en séance et tiennent compte des derniers ajustements demandés par la commission de travail du cabinet ministériel.

La liste des projets est annexée à ce PV.

- **Le conseil de Communauté a autorisé à l'unanimité le Président à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et d'accomplir les formalités correspondantes.**

Territoire à Energie POSitive :

En 2013, le Pays des Portes du Haut-Doubs a réalisé un plan d'approvisionnement territorial pour évaluer sa ressource et ses besoins en bois. Afin de favoriser et valoriser cette ressource, le territoire envisage la construction d'une plateforme de stockage de plaquettes forestières pour alimenter ses chaufferies et réseaux de chaleur.

Pour comprendre le fonctionnement d'une telle plateforme, sa gestion et son approvisionnement, les élus du Pays des Portes du Haut-Doubs ont été invités à découvrir la mise en place de cet équipement sur le Syndicat Mixte du Canton de Morez

qui a inauguré récemment une plateforme de stockage à La Mouille. Une journée de visites s'est organisée mardi 24 mai avec une vingtaine d'élus.

Un retour sur cette journée a été présenté en séance.

Développement économique :

Information : lancement d'une enquête pour la création d'un tiers lieux

De nouvelles organisations du travail se mettent en place, on peut notamment parler des tiers-lieux.

Aussi appelés espaces de travail collaboratif, les tiers-lieux désignent ces lieux de travail innovants partagés, utilisables de manière flexible. Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise. Ils permettent aussi aux professionnels de type indépendants, auto-entrepreneurs, TPE de se retrouver dans des espaces de travail très bien aménagés et équipés (salle de réunion, visioconférence) et de bénéficier d'animations et d'échanges ainsi que de synergies liées au travail collaboratif.

A travers la mise en place d'un espace partagé de travail (tiers-lieu), la collectivité soutient ces nouvelles formes d'organisation du travail et de coopération entre créateurs ainsi qu'entre entreprises. En effet cet espace a plusieurs finalités : favoriser l'échange et l'ouverture via l'émergence de réseaux de travailleurs, rechercher du lien, créer un réseau professionnel, mutualiser des ressources et des outils de production, trouver des compétences pour développer des projets, tester des activités en minimisant les risques, limiter les déplacements domicile/travail en favorisant le télétravail.

La mise en place d'un tiers-lieu s'inscrit également dans les problématiques de développement durable auxquelles la collectivité affiche son attachement.

Afin de proposer une offre adaptée aux attentes des usagers, nous menons actuellement une enquête sur la création prochaine d'un tiers-lieu.

Services aux communes :

Plan local d'urbanisme intercommunal valant ScoT

Le marché d'élaboration du PLUI a été publié le 11 mai dernier. Les offres sont attendues pour le 30 juin et seront analysées pendant l'été.

Approbation du PLU de Flangebouche

Il avait été proposé lors du précédent conseil d'approuver le PLU de la commune de Flangebouche.

Cependant, après le conseil, la DRAC a contacté la CCPPV pour lui indiquer qu'elle ne devait pas approuver le PLU avant que le préfet de région ne prenne un arrêté sur la modification du périmètre de protection de La Croix du Village (inscrite au titre des monuments historiques).

Préalablement à la signature de cet arrêté, la CCPPV devait donner son avis sur le nouveau périmètre.

Ainsi, aucune délibération n'a été prise concernant l'approbation du PLU et un avis favorable au nouveau périmètre de protection a été donné.

Par arrêté du 30 mai 2016, le Préfet du Doubs a défini les contours du nouveau périmètre de protection de la croix.

Le PLU peut désormais être approuvé. Il emportera modification du périmètre de protection.

- **Le conseil de communauté a approuvé le PLU de Flangebouche.**

Droit de Préemption Urbain

La loi ALUR de 2014 a modifié les dispositions du code de l'urbanisme concernant la compétence « Droit de Préemption Urbain ».

Cette compétence est automatiquement transférée aux EPCI dès lors qu'ils ont la compétence « Documents d'urbanisme ».

La CCPPV possède la compétence « Documents d'urbanisme » depuis le 8 octobre 2015 et donc de fait, la compétence « Droit de Préemption Urbain » depuis cette même date. Les secteurs sur lesquels s'appliquent le DPU sont ceux instaurés précédemment par les communes.

A ce jour, les communes n'ont plus le droit d'exercer leur droit à préempter.

La compétence « DPU » comporte 2 volets :

- l'instauration du DPU (définition des zones sur lequel le DPU s'applique)
- l'exercice du DPU.

La CCPPV peut déléguer la partie « exercice du DPU » notamment à d'autres collectivités locales.

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité :

- **de confirmer le Droit de Préemption Urbain mise en œuvre précédemment par les communes.**
- **d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU du PLU de Flangebouche.**
- **de déléguer le Droit de Préemption Urbain aux communes.**

Zone d'aménagement différée de Valdahon

Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2008, une zone d'aménagement différé a été créée sur la commune de Valdahon. Sur son périmètre, la commune a été désignée comme titulaire du droit de préemption pour une durée de 14 ans. Ce droit de préemption est indépendant de la compétence « DPU ».

La loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, entrée en vigueur le 6 juin 2010, est venue modifier le régime des ZAD en prévoyant que les ZAD créées avant l'entrée en vigueur de la loi prendront fin 6 ans après cette entrée en vigueur, soit le 6 juin 2016.

La CCPPV étant compétence en matière de documents d'urbanisme, la commune de Valdahon nous sollicite afin de donner un avis sur le renouvellement de la zone.

La commune avait créé cette zone pour répondre à la forte pression foncière sur son territoire, afin de mettre en place un aménagement cohérent et maîtrisé du secteur. Ces raisons étant encore d'actualité, il est nécessaire pour Valdahon de conserver ce périmètre.

- **Le conseil de communauté a donné un avis favorable à la ZAD de Valdahon.**

Mise à disposition des services

Afin de pouvoir satisfaire aux attentes des communes en matière d'assistance-conseil notamment pour l'entretien des voies communales, Damien Humbert, technicien de 29 ans, a été recruté au 1^{er} juin. Cet agent viendra se présenter à l'assemblée.

Les communes peuvent le solliciter dès maintenant pour des travaux d'entretien de la voirie communale et des petites opérations de VRD et de bâtiment.

La commission « service aux communes » a examiné les différentes possibilités d'évaluer les frais de fonctionnement supportés par les communes : terme fixe, terme variable, pourcentage,....

La commission propose de tarifer toutes les interventions des services communautaires à la demi-journée sur la base de 175 € pour l'année 2016.

- **Le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité le mode de facturation et d'autorisé le Président à signer les conventions à venir avec les communes intéressées par ce dispositif**

Services à la population :

Le THD (très haut débit) sur notre territoire : Synthèse des dernières étapes

Rappel des conclusions de l'étude de Montée en débit du réseau haut débit actuel (MED) réalisée par le bureau d'études PROMESSOR en avril 2016 et synthèse des résultats chiffrés

Il fait apparaitre de façon synthétique les éléments suivants :

- Le potentiel de déploiement de la MED (Montée en Débit) est prévu sur
 - Environ 15 000 lignes sur le périmètre étudié (la CCPO, la CCPPV et LPS)
 - Soit 10 000 pour la CCPPV et LPS
 - Soit 5 000 pour la CCPO
- Mais seules 35 zones avec SR (sous-répartiteurs) sur 66 sont éligibles
 - Soit 3 330 lignes sur 10 000 potentielles (33%) pour la CCPPV/LPS
 - Soit 2 025 lignes sur 5 000 potentielles (40%) pour la CCPO
- Le choix des zones est imposé et la MED touche des usagers prédéterminés.
- Cout de la MED sur SR éligibles : (estimations arrondies)

	Lignes potentielles	Lignes éligibles version base	Cout des lignes éligibles version base	Lignes éligibles variante avec lignes dont le cout est <1000 € et avec MED multi SR	Cout MED sur lignes en variante
Pour la CCPPV/LPS	10 000	3 330 (33%)	2 750 000 €	2 800 (28%)	1 275 000 €
Pour la CCPO	5 000	2 025 (40%)	1 250 000 €	1 874 (37%)	1 032 000 €

En résumé :

- Les EPCI ne peuvent pas prioriser les zones de déploiement sur leurs territoires
- La MED touche 1/3 de la population
- Cette technologie de MED doit absolument intégrer le futur déploiement en FTTH
- Les dépenses deviennent des dépenses d'investissement pour un montant inférieur à la somme des contributions aux SMDTHD (Syndicat Mixte Départemental du Très Haut Débit)

Synthèse d'une réunion technique du 03/05/2016 entre les agents des EPCI et les agents du département :

Objectifs :

- Préparation nouvelle rencontre entre les Présidents des 2 EPCI et Mr LEROUX, Vice-Président du Département en charge du numérique et Président du SMDTHD.
- Présentation d'une pré-étude de faisabilité FTTE réalisée par SMDTHD au premier trimestre (composante FTTE apparue mi-2015 dans le cahier des charges du Plan France THD). **C'est une logique d'accélération ou**

d'anticipation du FTTH. Les interventions nécessitent des avances d'investissement très importantes, estimées à 5 M€ HT, hors raccordements, rien que pour adresser une trentaine de sites sur la CCPPV (dont des ZA), avec peu de subventions de l'Etat ou de la Région mobilisables au départ (estimées de l'ordre de 10 à 15 % maximum au global) ; le gros des investissements porterait sur **l'anticipation** de liens de collecte.

- Les risques sont soulevés pour l'équilibre du projet porté par le SMDTHD jusqu'à maintenant.

Une intervention FTTE ne peut en aucun cas interférer dans la planification FTTH des 21 EPCI membres du SMDTHD.

3 scénarios possibles pour les EPCI

- 1- Les EPCI **font tous seuls** (montée en débit sur cuivre avec plus ou moins d'opérations et en veillant à anticiper le FTTH ultérieur par le SMDTHD.
- 2- **L'étude FTTE est approfondie**, notamment dans sa dimension financière et technique (le portage technique et financier de cet approfondissement reste à définir ; le SMDTHD interviendrait dans ce cas sur demande et pour le compte du Département.
- 3- **Les EPCI rentrent dans le Syndicat** et sont traités selon les échéances prévues initialement dans l'ordre de traitement des adhésions enregistrées (2022-2023)

Evocation rapide en fin de réunion de technologies hertziennes ou 4G LTE fixes qui pourraient peut-être constituer des pistes de réflexion pour traiter des sites ou communes isolées à coûts optimisés (sous toute réserve)

D'autres éléments techniques ont récemment apporté un éclairage sur les technologies possibles complémentaires à l'évolution vers le THD avant et en attendant la FTTH ou la FTTE : réunions récentes avec les opérateurs R'LAN et ASYLIS.

Sur la CCPPV/LPS, le niveau des investissements sur le réseau de desserte dont elle est propriétaire et dont elle a piloté l'installation est proche de 240 000 €.

Il apparait important que la valorisation de ce réseau soit prise en compte.

Ces investissements des deniers publics sont conséquents et le réseau semble pouvoir continuer de servir à la desserte du THD via un déploiement FTTE.

En conclusion :

L'entrée dans le SMDTHD paraît être l'option la plus stratégique du point de vue technologique.

- **Concernant la CCPPO, celle-ci, en fusionnant avec les CC de Quingey et d'Amancey qui sont déjà adhérentes, devra sûrement adhérer aussi.**
- **Concernant la CCPV et LPS, en adhérant au SMDTHD, elle pourra :**
 - **Proposer de valoriser son réseau de desserte actuel dans une logique de déploiement FTTE (accélération) puis FTTH en soumettant la possibilité de participer financièrement plus vite également.**
 - **Suggérer les zones prioritaires de déploiement en complétant la liste fournie déjà par le SMDTHD.**
 - **Proposer en adhérant au SMDTHD d'approfondir son étude FTTE afin d'élaborer le plan d'accélération du déploiement du THD.**

Prochaine action :

Les élus des EPCI vont solliciter un rendez-vous avec les élus du SMDTHD afin de discuter de leur adhésion en fonction des éléments ci-dessus et du calendrier de déploiement selon la formule retenue.

Il demeure la question du financement de ces dépenses qu'elles soient de :

- **fonctionnement en adhérant au SMDTHD**
- **d'investissement en finançant la MED.**
(D'autres pistes sur la participation au SMDTHD sont à l'étude sans certitude actuellement)

Vivre et vieillir ensemble

La Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel a démarré une réflexion sur la problématique du mieux vieillir dans le Pays des Portes du Haut Doubs, afin de permettre à nos aînés de rester chez eux ou au plus près de chez eux dans de bonnes conditions et dans une dynamique de lien social renforcé.

Afin de guider la réflexion sur ce sujet, la CC a accueilli pendant 6 mois Manon Sanna, étudiante en master 2 « sociologie, spécialité vieillissement et société ». Celle-ci

restituera son travail lors d'une réunion où tous les maires seront invités le 30 juin prochain.

Administration générale et finance :

Finance :

➤ **Corrections techniques :**

○ **Sur le taux voté sur la CFE de Zone :**

L'augmentation de l'ensemble des taux (TH, TFBN, TFB, CFE et CFE de zone) de l'intercommunalité a été voté le 04/04/2016 à +5%.

Or, un lien fiscal est établi entre la taxe foncière, la taxe d'habitation et la CFE de zone.

Ainsi celle-ci est limitée dans sa hausse. Il a été demandé par les services préfectoraux d'apporter cette correction technique sur taux voté de la CFE de zone et de revenir à un taux de 19.38 % au lieu de 19.74% comme voté le 04/04/2016.

➤ Impact réel prévisionnel sur les recettes fiscales de la CCPPV : - 978.48 €

○ **Sur les reports des résultats dans les budgets prévisionnels déchets et développement économique**

▪ **Sur le budget annexe gestion des déchets :**

L'annulation d'un titre pour la somme de 28.61 € a été supprimée par la trésorerie pour son intégration dans le résultat 2015.

Cela modifie d'autant le résultat à reporter.

▪ **Sur le budget annexe Développement Economique :**

Des corrections techniques d'opérations d'ordre concernant les reports de résultats sur le budget prévisionnel du développement économique liées à la vente de MASTERPLAST ont été demandées par la trésorerie de Valdahon au 15/03/2016. Il s'agit d'opération d'ordre qui s'équilibrent, qui modifient les résultats à reporter tant en dépenses qu'en recettes du même montant.

Elles ne modifient en rien les résultats finaux et les prévisions 2016. Les détails seront expliqués en conseil.

➤ **Le conseil de communauté se prononce favorablement à l'unanimité sur ces corrections techniques.**

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

Le nouveau SDCI a été envoyé par Mr Le Préfet du Doubs à toutes les communes le 14/04/2016. Les communes et les EPCI doivent se prononcer sur ce Schéma dans les 75 jours qui suivent sa date de réception. (Soit aux alentours du 04/07/2016)

Le périmètre au 01/01/2017 de la CCPPV s'en trouve étendu aux communes Les Premiers Sapins, Gonsans et Naisey les Granges.

Les maires de ces communes ont présenté leurs communes et leurs projets d'intégration en séance.

Mr le maire de BOUCLANS a présenté également la volonté de sa commune d'intégrer la CCPPV.

Il a été fait également un point sur les impacts financiers et notamment par le biais des recettes fiscales supplémentaires liées à ces intégrations.

L'état des lieux des travaux de réflexion sur leur intégration et menés à ce jour ont été également présentés en séance.

- **Le conseil de communauté se prononce favorablement et à l'unanimité sur ce SDCI.**
- **Le conseil de communauté se prononce également favorablement et à l'unanimité sur l'intégration de la commune de BOUCLANS dans le périmètre de la CCPPV indépendamment du SDCI.**

Lancement d'une étude sur l'optimisation fiscale et financière

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) vise plusieurs objectifs dont :

- La rationalisation de l'intercommunalité avec la fixation de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et la définition de périmètre pertinent organisés autour des bassins de vie (voir ci-dessus)
- Le renforcement des compétences des communautés de communes et notamment le développement économique dans les compétences économiques par la suppression de l'intérêt communautaire pour les ZAE à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans ce contexte, le COPIL du 27/04 et le bureau du 09/05 ont proposé de faire réaliser une étude prospective financière et un travail d'optimisation fiscale et d'harmonisation des statuts de la CCPPV en vue de répondre aux exigences de la loi NOTRe et de trouver

les pistes de ressources tant pour la CCPPV que pour ses communes membres en adéquation avec l'élargissement du périmètre et des compétences de la CCPPV.

Cette mission se décompose en deux volets et a pour objectif :

Volet 1 : extension périmètre

- De réaliser une étude rétrospective des données financières des communes entrantes ;
- D'évaluer les impacts financiers de l'extension de périmètre de la communauté de communes du pays de Pierrefontaine-Vercel
- De réaliser une étude prospective financière du futur EPCI

Volet 2 : évolution des compétences :

- De proposer plusieurs scénarii les plus adéquats sur l'adaptation statutaire consécutive aux évolutions légales et financières.
- De réaliser une étude rétrospective des données financières (investissement et fonctionnement) sur chaque ZAE ;
- De réaliser une étude prospective financière en fonction des éléments disponibles à l'année N du transfert des ZAE :
 - o Evaluation des charges transférées,
 - o Etude détaillée du passage en FPU pour les communes et l'EPCI.

L'étendue de l'étude portera sur les budgets « général » et « développement économique ».

Bâtiment intercommunal :

Une présentation de l'état d'avancement des travaux a été faite en séance. Elle n'appelle pas de remarques particulières.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Dans le cadre de la construction du bâtiment administratif de la communauté de communes accueillant notamment l'école de musique intercommunale, la ludothèque ainsi que les services administratifs, il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès de la Députée Annie Genevard. Cette subvention est demandée plus spécifiquement pour la partie achat du mobilier (bureaux, chaises, borne d'accueil, etc).

- **Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le Président :**
 - à solliciter cette subvention au titre de la réserve parlementaire
 - à signer tous documents y afférents

Vie associative et culturelle :

La Commission Vie Associative et Culturelle s'est réunie le 11 mai dernier. Les membres de la commission proposent au vote du conseil communautaire les subventions suivantes :

Repair Café – Association La Chignole

Les associations « Grange Culture », « La Chignole, atelier coopératif » et « Décliic Incubateur d'Initiatives » s'associent pour organiser le 1er Repair Café de leur territoire (communes de Guyans-Durnes, Voires, Etalans et Fallerans). Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés (littéralement café de réparation) dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets... D'autre part sont présents dans le Repair Café des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines.

- ***La commission propose une subvention de 1000 euros. Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le Président à établir la dépense correspondante.***

La Guerre du Son – Comité des Fêtes de Landresse

Energique, engagé, le Festival de la Guerre du Son revient, les 15 et 16 juillet 2016, pour deux jours d'un festival de musique rock & reggae multigénérationnel, vitaminé, rassembleur et festif. Le cocktail de La Guerre du Son reste inchangé : offrir deux jours de musique et de convivialité sur le premier plateau du Doubs, en Franche-Comté et rassembler ainsi les générations autour d'un évènement remuant, responsable et musico-rebelle. Têtes d'affiche ou découvertes de la scène locale, les festivaliers pourront vibrer deux jours entre la flamme du rock et la douceur du reggae.

- ***La commission propose une subvention de 2000 euros. Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le Président à établir la dépense correspondante.***

Bike And Run – Association AS Avoudrey

Le Bike and Run est une épreuve originale. Elle réunit deux disciplines, à savoir le VTT et la course à pied. Trois parcours seront proposés, un de 3 km destiné aux plus jeunes (moins de 12 ans obligatoire), un de 13 km pour découvrir la discipline et enfin celui de 22 km pour les plus affûtés qui traversera les villages de Passonfontaine, Avoudrey, Epenoy et Flangebouche. Il sera suivi d'une démonstration de trial, d'un concert gratuit au stade Jean-Louis Amiotte à Avoudrey et d'une soirée Guinguette. Trois associations s'occupent de l'organisation soit près de 100 bénévoles : L'AS Avoudrey Football, Le Tennis de table d'Avoudrey, L'amicale des Sapeurs Pompiers Avoudrey / Flangebouche.

- ***La commission propose une subvention de 1300 euros. Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le Président à établir la dépense correspondante.***

Services aux associations :

Le 24 août 2015, la commission Vie Associative avait été constatée une baisse des demandes de subvention. Les constats étaient les suivants :

- Baisse des demandes de subventions / Non renouvellement des demandes
- Baisse des informations transmises pour le calendrier des manifestations
- Non appropriation du site internet par les associations
- Faible participation des associations au projet Pergaud à l'inverse des établissements scolaires et des bibliothèques.

Dans ce cadre, il avait été décidé d'organiser une session d'échanges avec des représentants associatifs afin de s'enrichir de leurs points de vue et de repérer les objets d'amélioration. La réunion a eu lieu le 4 avril à 17h30 à Etalans. Elle était constituée d'un petit groupe d'acteurs investis sur le territoire. Cette session d'échanges a permis d'initier de nouvelles pistes de développement dans cette thématique, notamment sur la communication ou le matériel des associations.

Centenaire Louis Pergaud

La Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs et la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel ont initié ensemble l'élaboration d'un projet de territoire autour du célèbre écrivain local Louis Pergaud. La vie de Louis Pergaud, riche de ses passions, riche de son époque, soulève une multitude d'entrées thématiques possibles. Un travail ethnographique, des expositions, des animations pour le grand public et les enfants ont en train d'être pensés et réfléchis. Le calendrier des animations est en ligne sur le site internet de la Fédération.

A mi-parcours, les constats sont les suivants :

- Grand succès avec le public scolaire
- Nécessité de lier l'exposition avec un autre évènement pour le Grand Public

Dans la continuité du centenaire, la Communauté de Communes souhaite poursuivre sa démarche de valorisation de l'auteur. Ainsi, celle-ci a proposé l'organisation d'une journée de visite du sentier Pergaud avec les membres de la commission Tourisme, M. Devillers et M. Cassard un samedi matin. Celle-ci se tiendra le 25 juin à 9h00.

Questions diverses

- La réunion des secrétaires de mairies (21/06/2016)
- dates à retenir du 3^{ème} trimestre 2016